



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	27

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOQ, Maria PENHARD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Jean-Philippe PROST

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Florence LENOBLE, Robert MARTI à Valérie BONNET

Conseillers Municipaux absents : Jean-Pierre SERRUS, Lydie MILAD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SERRUS

Délibération N° 26/53 –

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO

Rapporteur : Mme Alix DIOP

Monsieur le Maire ne prenant part ni au débat et ni au vote, Madame Aurélie GROSSO est désignée à la présidence de la séance.

Comme chaque année, il est proposé de signer une convention d'objectif et de financement avec le Festival international de Piano. Le festival en constante amélioration tant au niveau programmation qu'au niveau du choix des artistes et de la technicité, se déroulera cette année du jeudi 16 juillet au dimanche 16 août 2026.

La commune soutient cet évènement exceptionnel d'un mois qui permet chaque année à la commune de disposer d'une visibilité régionale, nationale voire internationale, profitant aux habitants et aux commerçants rocassiers.

Une convention annuelle d'objectif et financement fixe le cadre général du programme, précise par catégorie les actions à entreprendre et arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation, ainsi que les modalités de la participation de la commune à leur financement.

Il est ainsi proposé d'approuver la convention.

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, et notamment son annexe,
Vu la Commission des Finances du 24 Avril 2026,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE la convention annuelle d'objectifs et de financement, ci-annexée, avec l'association du Festival International du Piano, et ce, pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

D'AUTORISER la 1^{ère} adjointe au maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

La Présidente de séance :


Aurélie GROSSO



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 6/05/26
Et de la publication sur le site internet le... 6/05/26
ou notification le 6/05/26

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com